

DÉPENSES LIÉES AU LOGEMENT

Fiche pratique 1



Avant de partir il est essentiel d'**établir un budget** pour votre séjour. Le logement représente une part importante de votre budget !

Il convient en amont de faire une **estimation des dépenses** à prévoir, à savoir :

- les frais de déménagement éventuels
 - les frais d'agence immobilière : environ 1 mois de loyer (*le cas échéant*)
 - le dépôt de garantie : 1 mois de loyer (*hors charges*)
 - le 1^{er} mois de loyer
 - les frais d'ouverture d'eau, de gaz, et l'abonnement électricité
 - l'assurance habitation
 - la taxe d'habitation (*si le locataire est présent au 1^{er} janvier dans le logement, et s'il en est redevable*)
 - la souscription à un abonnement internet, télévision et/ou téléphone (*si non inclus dans les charges locatives*)
 - les charges locatives : frais engendrés par la mise à disposition de services collectifs à l'ensemble des résidents, l'entretien et l'usage de l'immeuble
- (électricité, eau et chauffage dans les espaces communs, ascenseur, gardiennage, ménage, espace verts, ordures ménagères, assainissement)
- les frais de consommation énergétique : eau, électricité et/ou gaz consommé dans le logement loué (*montant prélevé par des organismes indépendants comme par exemple ES - Énergies Strasbourg*).

Les charges locatives mensuelles peuvent parfois déjà inclure les consommations énergétiques dans le logement loué, notamment quand le compteur n'est pas individuel mais commun pour tout l'immeuble.

ESTIMATION MOYENNE

- pour une résidence universitaire (Crous) : entre 175€ et 550€
- pour une résidence privée : entre 520€ et 650€
- pour un studio dans le secteur privé entre 500€ et 750€ charges comprises

! ATTENTION ! aux chèques de réservation et aux autres frais illégaux. Même si cette pratique se répand de plus en plus auprès des agences immobilières ou de certains bailleurs particuliers, **il est interdit par la loi de demander un chèque de réservation.**

